

Décrypt-inFO

Formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail ministérielle EXTRAORDINAIRE du 20 juillet 2026

#14 : Canicule

En résumé

- Cette formation spécialisée extraordinaire est **à la demande de la majorité des OS, à l'initiative de FO.**
- L'administration, par la voix du secrétaire général, annonce la réunion du groupe de travail prévu à l'automne afin de partager un retour d'expérience et de définir **un plan d'action ou de prévention** qui pourra être élargi en 2027 pour les autres événements climatiques.
- FO remonte en déclaration liminaire et tout au long de la séance les éléments suivants :
 - Un décalage entre les remontées de « ce qu'on a fait » des services et la réalité du terrain (par exemple sur les ventilateurs) ;
 - Le besoin d'un plan prescriptif et non seulement un guide de bonnes pratiques (ce que le SG confirme) ;
 - Avant le groupe de travail et dans l'urgence, la nécessité de repasser une consigne claire au local : faire un retour d'expérience partagé et consulter les représentants du personnel ;
 - La nécessité de réflexion le plus rapidement possible sur les vêtements de travail, l'accès à l'eau, la définition d'une température maximale, ... (voir notre déclaration préalable).

Pour aller plus loin :

Les ressources à destination des agents et de nos militants :

- [Fiche pratique fortes chaleurs](#)
- Demande d'une F3SCT extraordinaire locale
- Sollicitation du médecin du travail

Notre déclaration préalable

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les membres de l'instance,
Chers camarades,

Tout d'abord, nous vous remercions d'avoir accédé à notre demande de formation spécialisée extraordinaire.

Nous entamons cette formation spécialisée ministérielle extraordinaire sur les épisodes caniculaires alors que nous respirons enfin. Mais la fraîcheur de cette journée sur une grande partie de la France (la situation sur l'arc méditerranéen restant préoccupante) ne doit pas nous faire oublier les 3 épisodes caniculaires que nous venons de vivre alors que nous ne sommes que mi-juillet.

Ces épisodes exceptionnels nous rappellent à tous combien notre planète a chaud et combien nos installations ne sont pas prévues pour ces épisodes. Ils nous rappellent également combien nos organisations de travail et nos lieux de travail ne sont pas adaptés. Au-delà même du travail formellement, cela nous rappelle aussi que l'accès au travail est potentiellement source de risques.

Pour ne pas oublier, nous avons fait un sondage auprès de nos sections et le résultat est assez amer : aucune anticipation, peu de consignes passées et de partage ou de concertation avec les représentants du personnel, peu d'adaptation de l'organisation du travail et une très grande disparité dans les souplesses d'organisation du temps de travail accordées face à ces conditions extrêmes.

Et le premier chiffre que nous voulons porter devant vous aujourd'hui est le suivant : sur les répondants à notre sondage, 82% nous indiquent qu'aucune formation spécialisée n'a été réunie localement sur ce sujet. Nous sommes ici pour vous alerter sur un risque professionnel avéré, alors même que l'instance censée en débattre a été, dans l'immense majorité des cas, tout simplement contournée. Ce n'est pas un oubli isolé : c'est une désorganisation généralisée du dialogue social sur ce risque, que nous ne pouvons plus accepter.

Ce chiffre de la concertation ne se limite d'ailleurs pas à la formation spécialisée : même quand une instruction a bel et bien été donnée par l'administration, près d'un répondant sur deux nous dit n'avoir eu aucune concertation ni aucune information sur la façon dont elle avait été décidée. Et quand aucune mesure

spécifique n'a été prise — le fameux « droit commun » — c'est plus de 6 répondants sur 10 qui n'ont eu ni concertation ni même simple information.

Sur plus de 50 réponses, près de la moitié des relevés dans les bureaux sur la 2^e vague de chaleur était de plus de 35°C. Et sur la route, des relevés au soleil entre 40° et plus de 60° au niveau de l'enrobé ! Dans les verbatims : intenable, insoutenable.

Un autre constat est celui de l'adaptation des bâtiments. D'après les remontées terrain, si 40% des sections nous remontent des travaux prévus sur leurs bâtiments, plus de 80% remontent qu'elle ne prend pas en compte un confort thermique d'été ! Nous continuons donc, sous nos yeux, à programmer des travaux qui ne tiendront pas compte du climat que nous connaissons déjà. Et cela touche même des bâtiments récents : nous avons ainsi un témoignage d'un bâtiment tout neuf, intégré en décembre dernier, dont une partie de la climatisation était déjà en panne au premier pic de chaleur quand une large alerte a également été entendue sur l'ensemble des bâtiments de la Défense relié au système de froid.

Sur les mesures mises en œuvre, la confiance dans le bon sens local a clairement montré ses limites ! Aucune prise en compte individualisée, refus d'un 3^e jour de télétravail (mais après canicule on dit : « ah mais il fallait le faire sans demander... »), des adaptations d'horaire pas vraiment automatiques... Avec la perte de vue que chacun des agents n'a pas les mêmes conditions de vie chez lui ou le même temps ou type de trajet. La réponse est forcément individualisée parmi un éventail de mesures divers : certains agents étant mieux chez eux, d'autres au bureau.

Et cette absence d'anticipation a eu des conséquences concrètes : dans un de nos services, deux agents ont fait un malaise pendant l'épisode de canicule, sans parler des conséquences à plus long terme. Ce n'est plus une question d'inconfort, c'est un accident du travail qui aurait pu être évité. Une demande de F3SCT locale a d'ailleurs suivi. Nous ne pouvons pas continuer à traiter la canicule comme un simple sujet de confort alors qu'elle produit déjà des atteintes réelles à la santé des agents.

Les agents sont en colère avec toujours plus l'impression de devoir faire des efforts individuels : télétravail pour des économies d'énergie en période de froid, télétravail (quand cela a été accordé...) quand il fait trop chaud avec une « bienveillance » locale, gestion chaotique des ASA garde d'enfants avec des blocages dans certains départements car la fermeture de l'école n'était pas complète ou que, je cite, « votre enfant n'est pas malade », considération que comme le lieu de travail est rafraîchi, le télétravail n'est pas forcément utile (en oubliant juste qu'il faut arriver jusqu'à ce lieu de travail rafraîchi)...

Les agents sont également en colère sur un sujet plus large avec à nouveau un réel conflit de valeur. Ils sont en première ligne de la transition écologique et ces vagues de canicule auraient pu permettre de montrer l'importance des missions globales du pôle ministériel. Nous verrons le résultat qui sortira du Projet de loi de finances (PLF), mais l'impression est déjà assez ...

Vous allez alors nous demander que fait-on ?

Pour FO, le plan d'action est clair :

1. Prendre en compte la chaleur comme un réel risque professionnel sur le lieu de travail, mais aussi lors du transport, l'analyser puis en déduire localement les plans d'actions à court, moyen et long terme.
2. Définir une température intérieure au-delà de laquelle il est nécessaire de mettre en œuvre des actions (d'organisation ou sur les bâtiments).
3. Au niveau ministériel, création d'une boîte à outils pour les vagues de chaleur (ou d'ailleurs pour tout événement climatique particulier) : notes, instructions, fiches pratiques avec des outils d'organisation du travail ou des consignes particulières sans laisser au niveau local le soin de prendre (ou non) une décision.
4. En particulier, lancer une réflexion concrète sur l'organisation du travail en extérieur, prenant en compte des horaires décalés mais aussi des lieux de repos à l'ombre, des pauses plus régulières, l'accès à de l'eau fraîche, des tenues plus légères si c'est possible, ...
5. Dès la prévision de vagues de chaleur et sans attendre l'alerte rouge, envoyer ces éléments à tous les services.
6. Rendre obligatoire, et non plus facultative, l'information et la consultation de la formation spécialisée compétente dès le déclenchement d'une vigilance orange ou rouge canicule, avec un retour d'expérience systématique après chaque épisode — le sondage que nous vous présentons aujourd'hui ne devrait pas être nécessaire pour que cette instance soit informée.
7. Systématiser le signalement et le recensement des malaises et accidents liés à la chaleur au travail, au même titre que tout autre accident du travail.
8. Etre à l'initiative d'une réflexion interministérielle pour mettre en place un plan à court, moyen et long terme avec des solutions bâtimentaires adaptées (brise-soleil orientables, salles de réunion ou de pause équipées de dispositifs de rafraîchissement d'air, une réflexion sur les RIA/RIE qui profitent au plus grand nombre d'agents, ...) et pourquoi pas des solutions innovantes en attendant des financements plus conséquents : plantes grimpantes, filets d'eau, voiles d'ombrage...

Nous aurions préféré vous dire que tout s'est bien déroulé et qu'il y a eu quelques problèmes. La réalité a malheureusement été toute autre avec des réponses fortement hétérogènes, parfois passées par oral, non concertées — et une instance de dialogue social qui, dans huit cas sur dix, n'a même pas été réunie pour en discuter.

Nous sommes donc à disposition pour discuter concrètement des mesures à mettre en œuvre.

Nous vous en remercions.